



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Pénurie de dermatologues

Question écrite n° 15815

### Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la crise sanitaire majeure qui touche son territoire comme l'ensemble du pays : l'effondrement de l'accès aux soins dermatologiques, avec des conséquences directes sur la prévention, le dépistage, le diagnostic et le suivi des patients. Alors même que le mois de mai 2026 était consacré à la prévention des cancers cutanés dans le cadre de la campagne Mai Violet, la réalité de terrain a rendu l'initiative impossible à réaliser. Consulter un dermatologue dans un délai compatible avec l'urgence clinique est devenu extrêmement difficile, voire impossible. Les départs à la retraite ne sont pas remplacés. Dans la région de M. le député, les dermatologues sont obligés de refuser les nouveaux patients faute de créneaux à leur proposer. Parmi eux figurent des patients adressés pour lésion pigmentée suspecte, pour carcinome ou mélanome à exclure, mais aussi des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques sévères, dont la qualité de vie, le sommeil, la santé mentale, la vie sociale et la vie professionnelle sont profondément altérés. Ces maladies, trop souvent perçues comme « seulement cutanées », ont un impact psychologique, social et fonctionnel majeur. Les maladies de peau constituent un véritable enjeu de santé publique, reconnu au niveau international. L'OMS a d'ailleurs adopté en mai 2025 une résolution faisant des maladies de peau une priorité mondiale de santé publique. En France, 200 000 nouveaux cancers cutanés sont diagnostiqués chaque année et près de 20 millions de personnes vivent avec une pathologie cutanée, souvent chronique et invalidante. Or le pays ne compte qu'environ 2 848 dermatologues pour 68 millions d'habitants, soit 3,25 spécialistes pour 100 000 habitants, très loin des 5 à 6 pour 100 000 recommandés. Les délais d'attente moyens sont de plusieurs mois, avec dans certains territoires des délais supérieurs à un an. Sans action forte, la baisse du nombre de dermatologues d'ici 2030 aggravera encore les retards diagnostiques, les ruptures de suivi et le renoncement aux soins. Contrairement à une idée reçue encore trop souvent relayée, l'activité esthétique représente moins de 10 % de l'activité des dermatologues. L'essentiel de leur exercice repose sur la dermatologie médicale et chirurgicale, le dépistage des cancers, la prise en charge des maladies inflammatoires chroniques, des maladies rares, auto-immunes et infectieuses. Le problème est donc structurel : la France ne forme pas assez de dermatologues. En 2025, seulement 102 internes ont été formés, alors que les besoins sont estimés à au moins 150 par an pendant 10 ans pour commencer à répondre à la crise démographique actuelle et compenser les départs à la retraite. Les dermatologues s'organisent sur le terrain pour essayer de répondre aux patients : équipes de soins spécialisés, téléexpertise territorialisée, organisations régionales, dispositifs mobiles dans certains territoires. Ces solutions sont utiles et doivent être soutenues, mais elles ne suffiront pas sans une réponse politique claire et efficace. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à ce problème de santé publique et soutenir les organisations territoriales existantes, et si elle envisage la création d'une mission ministérielle dédiée à l'accès aux soins dermatologiques, associant représentants des patients, parlementaires et professionnels de santé, afin de mettre fin à cette perte de chance devenue quotidienne pour les patients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 15815

**Rubrique** : Médecine

**Ministère interrogé** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [9 juin 2026](#), page 5099